

## **ATELIER D'ESPACE URBAIN**

### **Professeur / Espace Urbain : Atelier 9/12**

(Afin d'offrir une lecture fluide des profils de poste, l'écriture inclusive n'est pas appliquée. On entendra « le professeur, le candidat, l'assistant » comme termes génériques.)

#### **PROFIL DU CANDIDAT**

Artiste plasticien aux pratiques pluridisciplinaires, le professeur est engagé et reconnu sur la scène artistique.

Il a de la relation entre art et espace urbain une vision large, polysémique, documentée, mise en perspective par la réflexion critique et la pratique. Il développe une vision de l'espace urbain qui ouvre ses dimensions et son ancrage, qu'il soit territorial ou (im)matériel.

Son champ d'action personnel, dans ses modalités esthétiques et les moyens d'expression associés, témoigne d'une ouverture aux implications sociales, politiques et culturelles que recèle l'art en général. Il interroge toutes ces notions sur le plan critique et relationnel, mais il développe également une pratique de l'art dans le sens que lui confère l'autonomie de l'art contemporain.

Son projet pédagogique et artistique tient compte des différentes strates de l'atelier dans son projet pédagogique actuel pour s'en saisir et en développer une proposition personnelle et prospective à l'échelle du cursus complet sur les deux cycles d'études (Bachelor et Master).

Le professeur a le sens du travail en équipe et un intérêt marqué pour la relation pédagogique. La qualité de son engagement se mesure au climat d'émulation, de curiosité et de solidarité qu'il est capable de mener dans les projets qu'il dirige. Son projet témoigne de sa capacité de conjuguer rigueur, exigence, ouverture et disponibilité, tant vis-à-vis des étudiants que de ses collègues.

L'expérience pédagogique préalable n'est pas une condition exclusive mais elle peut constituer un atout.

#### **DESCRIPTION DU POSTE**

Le professeur est le responsable pédagogique de l'option Espace urbain. Il en détermine le projet pédagogique et artistique et le met en œuvre, en concertation et en collaboration avec les autres enseignants de l'atelier. Il participe à la constitution de l'équipe pédagogique de l'atelier en concertation avec la direction et les organes désignés à cet effet et propose l'organisation des activités pédagogiques spécifiques de l'atelier, par cycle d'études et par niveau de progression : cours, exercices, stages, etc. Ces activités spécifiques, auxquelles s'ajoutent les cours de tronc commun, représentent une part importante du cursus de l'étudiant.

Le professeur assure la coordination pédagogique, culturelle et administrative de l'atelier.

Le professeur souscrit au projet pédagogique et artistique de La Cambre, à la vitalité et à l'évolution duquel il participe activement. Son travail n'est pas isolé des réflexions et des pratiques des autres ateliers, cours artistiques, cours généraux et séminaires. Il favorise et exploite au contraire rencontres, synergies et complémentarités.

Au-delà de l'École, le professeur est appelé à impliquer ses étudiants dans un réseau pédagogique, artistique et professionnel, national et international, qui contribue à la dynamique de l'atelier. Il prépare et favorise l'insertion des étudiants diplômés dans le monde professionnel : projets, stages et collaborations diverses, échanges internationaux, formations complémentaires éventuelles... seront encouragés et facilités par lui.

#### **PROCÉDURE DE RECRUTEMENT**

Une commission de recrutement examinera le dossier des différents candidats et procédera à leur audition. Cette commission se compose de 4 professeurs de l'école au minimum et d'expert(s) extérieur(s) éventuellement.

Elle est présidée par le directeur de La Cambre.

Sur base de l'analyse des candidatures et des recommandations émises par la commission de recrutement, le Conseil de gestion pédagogique de l'école émet un avis, transmis à Wallonie-Bruxelles Enseignement par la direction pour désignation.

- *Commission de recrutement : 15 octobre 2021*
- *Conseil de gestion pédagogique : octobre-novembre 2021*
- *Désignation : décembre 21-janvier 22*

Le dossier de candidature comprend une lettre de motivation, un « projet pédagogique et artistique », un curriculum vitae détaillé (avec mention des diplômes ou équivalent), un portfolio et/ou tout autre support visuel de présentation du travail du candidat.

Sous peine de nullité de la candidature, le dossier comprend également une preuve de reconnaissance de l'expérience utile relative au cours à conférer, ou à défaut une preuve d'envoi du dossier de demande de reconnaissance auprès de la commission compétente (CREUN).

Le dossier de candidature est adressé par envoi recommandé au Directeur de La Cambre au plus tard le 30 septembre 2021.

#### HORAIRE

Conformément aux dispositions du décret du 20/12/2001 organisant l'enseignement supérieur artistique en Communauté française, le professeur désigné à une charge de 9/12 consacre 9h par semaine à son enseignement, et ce pendant 40 semaines/an.

Le professeur consacre au minimum 2h par semaine à l'école, en plus de son horaire hebdomadaire, pour des activités supplémentaires hors enseignement (réunions, participation aux organes de gestion, aux activités culturelles de l'école, etc.).

Cet horaire hebdomadaire peut faire l'objet d'une répartition variable, pour un nombre d'heure total équivalent, en fonction du calendrier scolaire et du calendrier de l'atelier.

La désignation est effective à partir du 1<sup>er</sup> février 2022.